

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

Date de convocation du Conseil Municipal :	04.12.2023
Date d'affichage du compte-rendu :	12.12.2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	23.

Le onze décembre deux-mille vingt-trois, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint, , Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, **M. Claude PAPOT** 9^{ème} Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOIN**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Christelle **BIET**, Mme Marie **KOHLER**

ÉTAIENT ABSENTS : M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, Mme Monique **PARICHAUT**, M. Henri **MOINARD**, M. Patrick **COIRAUT** et M. Frédéric **WATTEBLED**, qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Christian **GOUJEAU**, Mme Amanda **HOLMES**, M. Christian **AUBERT**, M. Patrick **PETIT** et M. Fabrice **MICHELET** ainsi que M. Francis **GRIFFAULT**, M. Alain **HURIEZ** et Mme Helen **ACE** non représentés.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal **QUINTELIER**.

Le Maire accueille l'assemblée, puis le Conseil Municipal délibère comme suit :

INTERVENTION DE L'ASSOCIATION ARBRES

L'association ARBRES a été invitée pour réaliser un point d'étape sur ses activités et projets et pour faire un retour sur la mission 2023.

Patrick Laurent Président, Valérie Couarraze et Andrée Gerbaud, membres, retracent l'évolution de l'association créée en 1991.

Dans le cadre du jumelage entre la commune de Chef-Boutonne avec Kpélé Agavé (canton de Kamé), plusieurs chantiers ont été organisés et ont contribué à la construction d'écoles, de ponts, d'une maternité, de classes, la réalisation d'un forage avec le concours du Syndicat 4B...

Il est précisé que les parrainages ont permis depuis 20 ans, le suivi éducatif de 91 enfants.

A l'occasion de la dernière mission en octobre, des maillots de foot donnés par le FC Boutonnais ont été distribués à l'équipe féminine d'Assogbé), des kits scolaires ont été remis à tous les élèves ainsi que 3 ballons de foot et des manuels scolaires donnés par le collège de Chef Boutonne.

Une rencontre a, par ailleurs, eu lieu à LOME avec l'ONG Stadd (spécialisée dans la gestion du déchet).

Andrée Gerbaud évoque la migration de mineurs africains vers l'Europe et la nécessaire réflexion à mener pour donner les moyens à ces populations de rester dans leur pays d'origine et d'y vivre normalement.

Monsieur le Maire souligne les remarquables actions de fond qui s'inscrivent réellement dans la durée, précisant que tout est fait pour que les villages en profitent durablement.

Les intervenants répondent aux diverses questions posées par les élus.

Patrick Laurent souhaiterait que le Conseil Municipal prenne en charge l'action du Comité de Jumelage encore balbutiant, il se réjouit de bon accueil de la collectivité, notamment avec la mention du jumelage sur les panneaux d'entrée de ville, illustrant son engagement et son ouverture sur l'extérieur.

Monsieur le Maire remercie les intervenants et l'association pour l'action menée.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

Fabrice Michelet Maire présente ce dossier

Le compte-rendu de la séance du 13.11.2023 ne suscitant aucune remarque est adopté

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Fabrice Michelet Maire présente ce dossier

Comme à l'occasion de chaque réunion, quelques informations de la CDCMP seront communiquées :

- Ouverture de poste pour mobilité (fonds projet territoire)
- Validation du diagnostic du COT (Contrat Objectif Territorial avec l'ADEME)
- Débat d'Orientation Budgétaire sur le budget Service Public Assainissement Collectif / Augmentation tarifs
- Départ du Directeur Général des Services.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Annie Gonnord présente ce dossier

La proposition de la commission Animation est entérinée par le Conseil Municipal qui décide ainsi d'attribuer une aide de 500 € au Foyer Culturel (Section Marche) pour contribuer à l'organisation, en partenariat avec l'association « Les Vauriens des Vaux », du marché de Noël le 15 décembre 2023.

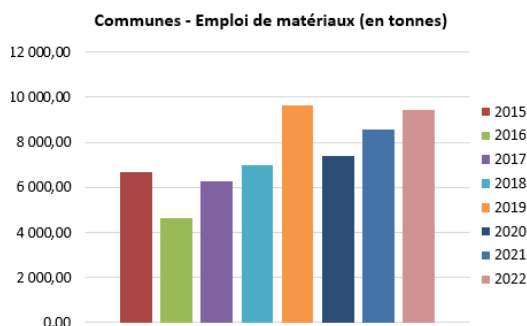
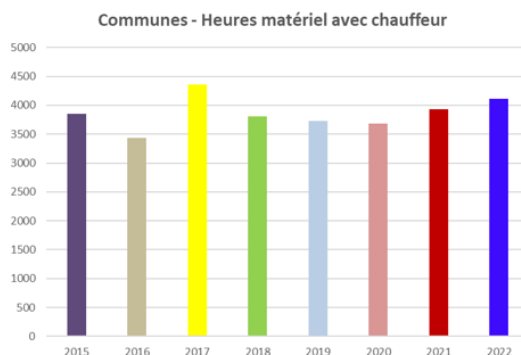
Une convention fixant les obligations de chaque partie sera signée entre la commune et l'association Foyer Culturel.

Marie Kohler approuve les dispositions prévues en matière d'écogestes d'une part et la désignation d'un référent pour le tri des déchets d'autre part.

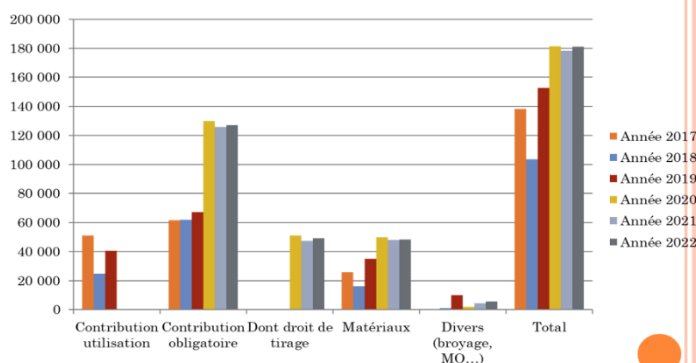
RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DU SIVU VOIRIE

Christian Aubert présente ce dossier

L'intégralité du rapport d'activités 2022 du SIVU Voirie a été transmise avec la convocation à la réunion du conseil municipal. Christian Aubert en dresse une synthèse et répond aux éventuelles questions



Chef-Boutonne – 2017-2022



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui ne suscite aucune remarque particulière.

CONVENTION AVEC LE PELOTON DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE

Fabrice Michelet Maire présente ce dossier

Pour faire suite à l'accord de principe du Conseil Municipal lors de la réunion du 13 Novembre 2023, stipulant la mise à disposition de la Maison Ida Lucas pour des exercices du PSIG, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la convention prévoyant les modalités de cette mise à disposition à titre gracieux et autorise sa signature. Il est envisagé une manœuvre par semaine.

CDG79 - ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2024-2027

Christian Aubert présente ce dossier

Le contrat groupe assurance des risques statutaires du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres arrive à échéance le 31 décembre 2023. Eu égard au mandat donné par la collectivité au CDG, le CDG79 a lancé la consultation. La consultation a été organisée sous la forme d'un marché avec négociation et appuyée par un cabinet conseil.

Après audition et négociation, la Commission d'appel d'offres, réunie le 26 juin 2023, a retenu la proposition du candidat suivant : CNP ASSURANCES et le courtier RELYENS.

La commission « Finances » réunie le 5 décembre 2023 a étudié les conditions d'assurance des risques statutaires proposés à la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'option retenue par la commission Finances, qui prévoit une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire, avec une prise en charge des indemnités journalières limitée à 80% pour les agents affiliés à la CNRACL (stagiaire, titulaire avec un nombre hebdomadaire supérieur à 28 heures.
- Accepte les garanties pour les agents titulaires non affiliés à la CNRACL.
- Autorise la signature du contrat 2024-2027 correspondant, avec CNP ASSURANCES et le courtier RELYENS.

CDG79 - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE (AVDHAS)

Sophie Robion présente ce dossier

L'article 80 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a créé un nouvel article 5 quater A dans la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, désormais codifié à l'article 1.135-6 du code général de la fonction publique (CGFP), et prévoit l'obligation, pour chaque administration, d'instituer un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le dispositif de signalement AVDHAS, désigne Sophie Robion chargée des ressources humaines et autorise la signature de la convention de partenariat avec le Centre de Gestion 79.

SCHEMA DIRECTEUR DE VOIRIES - PROJET 2024

Fabrice Michelet Maire présente ce dossier

Quelques rappels :

- Fin des travaux îlot place Cail : mi-octobre 2024
- Nécessité de faire les travaux de voirie aux abords de l'îlot (passage des halles, intersection Grand'Rue du Commerce et Place du Petit Maure).
- 22 novembre : Copil Schéma Voirie.

Le Maire commente le projet retravaillé avec A2i en réunion du Copil Schéma Directeur Voirie du 22 Novembre 2023. Ce projet peut encore évoluer à la marge, compte tenu de la rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France et des remarques de Franck Buffeteau, notre architecte conseil.



Passage des halles

- Béton désactivé
- Caniveau central
- Bornes escamotables
- Massifs végétalisés
- Présence de 2 arbres

Intersection entre le Passage des halles et la Place du Petit Maure



Grand plateau surélevé en béton désactivé
Rétrécissement mais double sens conservé

- Présence d'un arbre à l'entrée
- Intégration des bacs collectifs
- Pied espace Voltonia végétalisé



Place du Petit Maure et sa renaturation



- Pavés dans la rue du Petit Maure
- Présence de 4 arbres
- Parking renaturé avec dalles gazon
- Plantes grimpantes au fond du parking sur support

Il conviendra bien sûr de tenir compte des contraintes d'accès et d'associer les commerçants à l'organisation de l'opération.

Marie Kohler suggère l'installation de détecteurs d'éclairage public dans la venelle et souhaiterait que le cerisier existant soit conservé.

Le montant prévisionnel des travaux de l'opération est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux Génie civil	439 400,00 €	DETR	192 681,28 €
Eclairage public	30 000,00 €	Fonds vert	64 000,00 €
Maitrise d'œuvre	12 303,20 €	FCTVA	94 822,31 €
Total HT	481 703,20 €	Autofinancement	226 540,25 €
TVA	96 340,64 €		
Total TTC	578 043,84 €	Total TTC	578 043,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le principe de l'opération présentée et autorise le dépôt des demandes d'aides potentielles dont la DETR 2024, l'aide dans le cadre des Fonds verts au titre de la renaturation du site.

INVESTISSEMENTS

Christian Aubert et Fabrice Michelet Maire présentent ce dossier

Monsieur le Maire propose de reporter la présentation du programme d'éclairage public, pour lequel la commission Finances a sollicité des compléments de chiffrages.

La commission Finances réunie le 5 décembre a également étudié les propositions de remplacement du panneau lumineux situé sur la Place Cail, à côté des Halles, dossier par ailleurs étudié par la commission Animation. Ce panneau acheté en 2014 ne fonctionne plus. Il a été acté de conserver le même fournisseur, Lumiplan, afin de conserver le mât existant tout en changeant l'écran.

Monsieur le Maire présente les fonctionnalités de l'application mobile Cityone, utilisée par d'autres collectivités voisines et qui est indispensable pour avoir une interaction avec les citoyens. C'est un vecteur très reconnu et très utilisé, en matière de communication avec de nombreuses fonctionnalités. Il souligne par ailleurs, l'existence d'une passerelle depuis le site internet vers l'application, ce qui permet de publier de nombreuses données. Les messages de cette application peuvent être diffusés sur le panneau lumineux.

Cette stratégie en matière de communication est cohérente avec le changement simultané du panneau lumineux.

Monsieur le Maire indique que Frédéric Wattebled, qu'il représente ce soir, remet en cause l'utilité même du panneau et regrette sa localisation aux abords des halles de la Place Cail. Cette localisation largement débattue au moment de l'installation du panneau, avait été motivée par la visibilité recherchée.

Marie Kohler met en garde quant à l'application et sur l'organisation et l'utilisation des contributeurs.

Monsieur le Maire considère que les points de vigilance évoqués sont effectivement légitimes. Il convient de prendre son temps pour mettre en place ce nouveau support.

Christelle Biet évoque la nécessité de définir une arborescence adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (1 abstention de Frédéric), valide :

- ***l'achat du panneau Lumiplan pour un montant de 10 400€ HT avec une maintenance de 660€ HT par an,***
- ***le recours à l'application Cityone dont le coût de la licence est de 1700 € HT / par an.***
- ***la création d'un groupe de travail pour réfléchir à la mise en œuvre de l'application. Le Maire, Amanda Holmes, Sophie Robion, Marie Kohler et Christian Aubert sont volontaires.***

ACTUALISATION DES ACP

Christian Aubert présente ce dossier

Comme chaque fin d'exercice il convient d'actualiser les ACP en fonction des écritures réellement effectuées.

Il est rappelé que 3 ACP ont été créées :

- au titre de la création de l'îlot urbain Place Cail : 1 sur le budget du parc locatif et 1 sur le budget principal (concernant la partie espaces publics).
- au titre du dossier de Rénovation Energétique du centre culturel et de la salle Raymond Quiard.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ces ACP de fin d'exercice 2023.

RAPPORT DE LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Christian Aubert présente ce dossier

Suite à la restitution de la compétence du Service Départemental d'Incendie et de Secours et au transfert du gymnase de Chef-Boutonne, le 1er juillet 2023 et les Attributions de Compensation versées par la Communauté de Communes Mellois en Poitou, ont été actualisées. La Commission Locale d'Evaluations des Transferts de Charges (Clect) de la CDC les a validées le 14 Novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte du rapport de la CLECT de la CDC MP (transmis avec la convocation)
- valide le montant des AC qui se répartissent ainsi en 2024 :
 - SDIS : 53 192 €
 - Gymnase : 74 514 € (il est précisé que compte tenu de la date de restitution de l'équipement (1^{er} juillet 2023), ce montant sera proratisé pour n'impacter qu'à moitié les attributions de compensation de l'exercice 2023.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES DE FIN D'EXERCICE 2023

Christian Aubert présente ce dossier

Comme chaque fin d'année, des ajustements de crédits sont nécessaires en fin d'exercice. Christian Aubert présente les travaux de la commission Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les DM suivantes :

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		BP 2023	BP+ DM 1	Propositions DM 2
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	566 650,00 €	607 800,00 €	- 180,00 €
61	SERVICES EXTERIEURS	152 300,00 €	147 380,00 €	1 500,00 €
615221	Bâtiments	7 000,00 €	10 300,00 €	1 500,00 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	104 400,00 €	96 470,00 €	- 1 680,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	30 000,00 €	33 000,00 €	3 000,00 €
6237	Publications	13 500,00 €	10 000,00 €	3 100,00 €
6256	Missions		- €	400,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00 €	8 000,00 €	- 1 000,00 €
62873	au CCAS	10 000,00 €	10 000,00 €	- 7 180,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	1 105 929,00 €	1 074 103,16 €	180,00 €
65372	cotisation au fds de financement élu fin de mandat		- €	180,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		2 816 900,00 €	2 858 524,16 €	- €

BUDGET PRINCIPAL investissement DEPENSES		BP 2023 + RAR N-1 + DM1	DM2 CM du 11/12/2023
10	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		65 000,00 €
1022	reversement de FCTVA		65 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 671 843,89 €	- 65 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	446 520,68 €	- 65 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		1 969 715,54 €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES avec écritures Exceptionnelles d'ordre (Cessions)		1 983 244,11 €	- €

BUDGET ANNEXE DU PARC LOCATIF		BP 2023	DM1 + BP	Proposition DM2
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	78 000,00 €	74 500,00 €	- 270,00 €
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	10 000,00 €	10 000,00 €	- 270,00 €
60612	Energie - Electricité	3 000,00 €	3 000,00 €	- 270,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		- €	270,00 €
673	remboursement sur titre annulés			270,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		182 000,00 €	182 000,00 €	- €

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2024

Christian Aubert présente ce dossier

Outre les restes à réaliser 2023 sur 2024 qui seront déterminés en fonction des opérations en cours et non soldées, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le mandatement des factures d'investissement non programmées à ce jour et qui pourraient être indispensables avant le vote du budget 2024 et conformément à ce qui est prévu par les textes, dans la limite des 25% du montant des crédits inscrits au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à procéder aux écritures d'investissement nécessaires avant le vote du Budget Primitif 2024 et dans la limite des 25% des crédits inscrits au Budget 2023.

FOIRE DE JAVARZAY

Annie Gonnord présente ce dossier

Les résultats de l'enquête d'opinion lancée au titre de l'édition 2023 de la Foire de Javarzay, ont été transmis aux élus. Seules 23 réponses ont été recensées.

Le bilan général est plutôt négatif : le changement de date n'a pas été apprécié, trop peu de manèges, trop peu de commerçants ambulants, peu de monde. Le feu d'artifice a lui, été apprécié. Ce bilan se rapproche de celui que les élus ont exprimé.

La commission Animation a pris acte de ce constat et invite l'assemblée à envisager la suite en s'interrogeant sur la foire commerciale, la fête foraine, ou une autre formule ?

La commission Animation opte pour un marché uniquement le 26 juin avec en fin d'après-midi, une animation et le feu d'artifice, le tout dans le pré de la Foire.

Il convient de définir une orientation afin que la commission puisse y travailler.

Les élus échangent avec plusieurs divergences d'avis : les uns regrettant la foire traditionnelle, les autres prenant en compte l'évolution des attentes des populations, les autres évoquant des animations en vogue actuellement mais sans originalité, l'impossible disparition de la fête populaire de Chef-Boutonne, avec la nécessité de trouver les ficelles du populaire, la nécessité de tourner la page pour ne pas se ridiculiser.

Après en avoir délibéré, eu égard au constat général, la majorité des élus (5 élus s'opposant à la proposition de la commission) envisage la transformation de la foire commerciale et de la fête foraine, en l'organisation d'une fête le 26 juin et dans le pré de foire, telle que décrite ci-dessus.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sophie ROBION en charge des Ressources Humaines

Indique la fin du contrat PEC de Martine Rousseau qui était affectée au service intendance. Elle sera remplacée à compter du 18 décembre 2023 par Margit MUNTEANU.

Nicole BETTAN en charge de la commission Développement

Indique que la Commission Développement a lors de sa réunion du 29 Novembre 2023, étudié la possibilité d'une sécurisation de la commune par vidéo et a eu connaissance d'un projet social envisagé dans les locaux situés Rue Auguste Gaud. Ces 2 projets seront revus puis présentés au Conseil Municipal début 2024.

Annie GONNORD en charge de l'animation locale

Indique qu'un projet de déambulation est en cours de préparation dans le cadre de l'animation des « Dimanches de caractère » et annonce par ailleurs, que le produit de la vente de bois à la population a été de 130 €.

Patrick Petit en charge des travaux communaux,

Donne connaissance des chantiers en cours : Drainage autour des églises de La Bataille et de Tillou – Interruption du nettoyage de l'immeuble rue de la fontaine car le chantier est devenu dangereux sans matériels adaptés - Plantations en cours, taillage des vivaces et des arbres – Retour positif suite à l'installation des 3 composteurs. Il indique qu'une audience va se tenir début janvier 2024, pour le jugement des auteurs du vol du camion (récupéré), accusés de bon nombre de méfaits du même type.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commission présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 23h15 et de partager le verre de l'amitié :

Monsieur le Maire remercie tout d'abord l'assemblée pour le travail mené en 2023, l'investissement de chacun, la rigueur et le sérieux du travail effectué au sein des commissions et des copils.

Puis il indique que :

- Les contrats d'assurance de la collectivité dont certaines garanties ont été revues, eu égard au contexte général seront confiés à la SMACL à partir du 1^{er} janvier 2024
- La cérémonie des vœux des communes historiques aura respectivement lieu à :
 - LA BATAILLE le 06.01 à 14h30
 - CHEF BOUTONNE le 12.01 à 18h
 - CREZIERES le 13.01 à 14h30
 - TILLOU le 13.01 à 16h30 ;
- Le calendrier des réunions 2024 (Conseil Municipal et commissions) sera transmis à chacun
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 22.01.2024 ;

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTONNE, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, en Mairie de CHEF-BOUTONNE, le onze Décembre deux mille vingt-trois.

Le secrétaire de séance
Pascal QUINTELIER

Le Maire
Fabrice MICHELET